

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
février  
2020

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 février 2020 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. François Audet, conseiller  
Mme Majorie Asselin, conseillère  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

200201

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

200202

#### DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 359 041.60 \$ et celui des revenus de 58 782.96 \$ pour le mois de décembre 2019 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	51 703.06 \$
Sécurité publique :	43 605.11 \$
Transport :	99 036.38 \$
Hygiène du milieu :	56 991.23 \$
Santé et bien-être :	3 464.00 \$
Aménagement et urbanisme :	1 792.06 \$
Loisirs et culture :	94 310.77 \$
Frais de financement :	8 138.99 \$

Adopté unanimement

## RAPPORT DU MAIRE

### 200204 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'entretien des espaces verts à Maritza Roy Horticultrice, pour un montant fixe annuel de 10 031,57\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons 2020, 2021 et 2022.

Adopté unanimement

### 200205 DISPOSITION DES BOUES OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la disposition des boues ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de disposition des boues à Viridis Environnement pour un montant de 35.70\$ la tonne métrique humide, taxes en sus.

Adopté unanimement

### 200206 ACHAT CAMION DE SERVICE TRAVAUX PUBLICS OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur des Travaux publics et des ressources techniques, M. Vincent Gagnon, à procéder à l'acquisition d'un camion de service Ford F-150 2019, modèle XL, pour le service des Travaux publics, auprès du concessionnaire Banlieue Ford, au montant de 52 181,41 \$, taxes incluses.
2. Le conseil autorise également le directeur général, M. Jean-François Comeau, à signer tous les documents requis pour finaliser la transaction.

Adopté unanimement

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités.

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Alexandre Morin

IL EST RÉSOLU QUE:

1. La Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés d'habits de combats nécessaires pour ses activités;
2. QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
3. QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2020;
4. QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
5. QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;
6. QUE la Municipalité procédera à l'achats de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-

adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020;

7. QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres;
8. QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté unanimement

200208

FIN D'EMPLOI  
M. MARIO LABRANCHE

CONSIDÉRANT que M. Mario Labranche, employé aux Travaux publics, a été congédié et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Rejean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Mario Labranche et ce, en date du 9 janvier 2020.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

200209

EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS  
CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste d'employé aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée du 9 au 29 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Daniel Marquis au poste d'employé aux Travaux publics.

2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

200210

**ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DE PANNES RÉCURRENTES  
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le nombre répété de pannes électriques qui surviennent dans le secteur sud de la Municipalité (rangs de l'Hêtrière et rangs du Sud);

CONSIDÉRANT le nombre élevé de plaintes soumises auprès de la Municipalité de la part des résidents de ce secteur ;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité que cette situation peut apporter;

CONSIDÉRANT que la tour de communication d'urgence de la Municipalité se situe dans ce secteur et qu'elle subit, par le fait même, des coupures de services récurrentes ;

CONSIDÉRANT également les variations de tensions du réseau observées dans le secteur village, qui occasionnent des bris auprès de nos équipements (lumières de rue, cartes électroniques, etc.);

CONSIDÉRANT les coûts et les pertes économiques, notamment pour les entreprises agricoles.

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par Rejean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil demande à Hydro-Québec une analyse exhaustive de ces situations et le dépôt d'une planification complète des actions à poser pour sécuriser le réseau de façon définitive.

Adopté unanimement

200211

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE  
MARDI GRAS**

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise la fermeture de la rue Louis-Pascal Sarault, mardi le 25 février 2020, pour la tenue du Mardi gras.

Adopté unanimement

200212

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adopté unanimement

200213

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT DANS SON PROJET DE SKATEPARK

ATTENDU QU'UNE des conclusions du sondage auprès de la population dans le cadre de la politique famille-aîné, démontre que les adolescents ont exprimé clairement le besoin et l'importance de la réalisation d'un skatepark, afin de se rassembler tout en pratiquant une activité récréative et sportive;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont entend faire une demande d'aide financière pour la construction d'un skatepark au Parc Récréotouristique de Vincennes dans le cadre du Programme d'Aide Financière pour les Infrastructures Récréatives et Sportives (PAFIRS);

ATTENDU QUE le Parc Récréotouristique de Vincennes possède une superficie permettant l'ajout de plusieurs installations sportives et récréatives (94 022 m2);

ATTENDU l'importance qu'accorde la municipalité de Beaumont aux partenariats et à la mobilisation entre les municipalités pour répondre aux enjeux complexes d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont a l'intention de mettre ce skatepark à la disposition de ses municipalités voisines de St-Charles St-Michel, St-Vallier et La Durantaye.

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse appuie la Municipalité de Beaumont pour son projet de construction d'un Skatepark au Parc Récréotouristique de Vincennes afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.
2. Que le Conseil municipal de la municipalité de Beaumont s'engage à conclure une entente de service avec les municipalités de St-Charles, St-Michel, St-Vallier et La Durantaye pour que ce skatepark soit accessible à l'ensemble de la population, conditionnellement à ce que la Municipalité de Beaumont obtienne cette aide financière et que la construction d'un skatepark se réalise dans le Parc Récréotouristique de Vincennes.

Adopté unanimement

200214

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS  
DANS SON PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE SOCIO-  
CULTUREL

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a élaboré et mis en place le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Programme), qui vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et accroître l'accès;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais (MRC de Bellechasse) souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020 pour un projet « Requalification du centre socio-culturel de Saint-Gervais »;

ATTENDU QUE ce projet consiste à la mise aux normes et la rénovation d'une installation sportive et récréative;

ATTENQU QUE ce projet vise à augmenter l'offre de loisirs sur le territoire, mieux répondre aux besoins exprimés par la population et en accroître son accès.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. D'appuyer la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour son projet « Requalification du centre socio-culturel de Saint-Gervais ».

Adopté unanimement

200215 REPRÉSENTATION

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Inscription de deux personnes, au coût de 60\$ chacune, au souper  
bénéfice des loisirs de Saint-Lazare, qui aura lieu le 14 mars 2020.

Adopté unanimement

200216 DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par Rejean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie une subvention d'un montant de 220,24\$ au Club  
social des pompiers de Saint-Charles pour l'achat d'une plaque  
commémorative pour service rendu.

Adopté unanimement

200217 FÉLICITATIONS

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Service  
des loisirs et les bénévoles pour la tenue du Tournoi junior de Saint-  
Charles-de-Bellechasse.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

200220 CLÔTURE DE LA SÉANCE

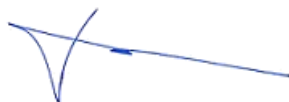
Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20 h 38.

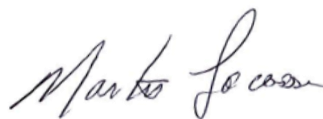
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Martin Lacasse

\*\*\*\*\*



## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
extraordinaire  
février  
2020

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 20 février 2020 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. François Audet, conseiller  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absente :

Mme Majorie Asselin, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

200221

#### AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

200222

#### ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 : Modification de la programmation finale
4. Acceptation de vente : Lot 5 956 435 (Développement 279)
5. Acceptation de vente : Lot 5 956 441 (Développement 279)
6. Fermeture de routes : Demande de rencontre avec le ministère des Transports
7. Financement temporaire : Demande de hausse de la marge de crédit
8. Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse : Approbation du Budget 2020
9. Période de questions
10. Clôture

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Lemieux

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018  
MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION FINALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Boutin

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;
6. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté unanimement

200224

ACCEPTATION DE VENTE  
LOT 5 956 435 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 435 à Mme Lucie Lévesque et M. François Jobin, demeurant à Québec, suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution

Adopté unanimement

200225

ACCEPTATION DE VENTE  
LOT 5 956 441 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 441 à Mme Stéphanie Leblanc, demeurant à Saint-Charles-de-Bellechasse, suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

200226

FERMETURE DE ROUTES  
DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la planification des fermetures de routes fait partie intégrante de la gestion des opérations de déneigement pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la récurrence fréquente de fermeture de routes dans le secteur de la Municipalité, notamment pour les routes 218 et 279 ;

CONSIDÉRANT qu'une gestion efficace et préventive est de mise pour tous les partenaires concernés, en particulier le ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres entre la Municipalité et le MTQ pour améliorer la planification et la gestion des fermetures de routes ;

CONSIDÉRANT qu'aucune amélioration n'a été observée;

CONSIDÉRANT que cette gestion déficiente par le ministère des Transports met en jeu non seulement la sécurité des usagers de la route, mais aussi celle du personnel d'urgence de la Municipalité.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le conseil demande une rencontre d'urgence avec la direction générale de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports.
2. Le conseil demande qu'un plan d'action soit déposé dans les meilleurs délais par le ministère des Transports, en y dressant la liste des pistes de solutions proposées, accompagné d'un échéancier de réalisation concret.

Adopté unanimement

200227

FINANCEMENT TEMPORAIRE  
DEMANDE DE HAUSSE DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède une marge de crédit institutionnelle auprès de Desjardins Entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse ;

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités de la Municipalité pour rencontrer ses besoins opérationnels en début d'année financière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de monter le maximum permis de ladite marge de crédit.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Boutin

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le dépôt d'une demande de hausse de la marge de crédit institutionnelle auprès de Desjardins Entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse, à 800 000\$, au lieu des 635 000\$ autorisés à l'heure actuelle, afin de pallier au manque de liquidités dû à ses besoins opérationnels de début d'année financière.
2. D'autoriser le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, pour signer tous les documents requis.

Adopté unanimement

200228

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PLAINE DE BELLECHASSE  
APPROBATION DU BUDGET 2020

CONSIDÉRANT que le conseil approuve le budget pour l'année 2020 produit par l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte le Budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse et s'engage à participer au déficit anticipé pour une contribution de 10%, représentant un montant de 3 306 \$.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

200231

CLÔTURE DE LA SÉANCE

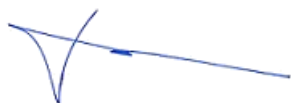
Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 14.

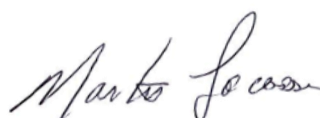
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\*\*\*\*\*